



Administration générale de la
DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Exp. : Bd du Roi Albert II, 33 – Bte 55 à 1030 Bruxelles

Administration communale de
A l'attention de
Madame, Monsieur le Directeur général

Votre courrier du

Vos références

Nos références
MEOW 2016-11004

Annexe(s)

**Les données cadastrales en situation au 01.01.2016 sont disponibles via URBAIN
Nouveautés 2016 et version améliorée situation 01.01.2016**

Madame, Monsieur le Directeur général,

Depuis le **19 octobre**, vous pouvez télécharger les données cadastrales, le plan et la matrice, en **situation au 01.01.2016** via l'application URBAIN. Les informations relatives aux revenus cadastraux et à la contenance dont vous avez besoin pour établir le **budget annuel** sont également disponibles. L'historique suivra dans le courant du mois de janvier 2017.

Suite à notre nouveau système de traitement des données, le format de l'information patrimoniale a évolué. Tous les utilisateurs URBAIN ont reçu un mail à ce sujet le 21 octobre dernier. Toutefois, les nouveautés continuent de susciter de nombreuses questions. Nous enverrons donc aux utilisateurs un nouveau mail avec des **FAQ (questions fréquemment posées)**.

Pour répondre à leurs besoins, nous mettrons à disposition via URBAIN une **nouvelle version de la situation au 01.01.2016**. Exceptionnellement, cette version contiendra à nouveau le numéro d'article ainsi que le numéro de suite de la parcelle. Comme communiqué précédemment, nous avons remplacé le numéro d'article par la situation patrimoniale. Nous vous demandons dès lors avec insistance d'adapter à l'avenir vos procédures internes encore basées sur cet article.

Plusieurs utilisateurs nous ont signalé avoir constaté que des parcelles, figurant sur le plan n'étaient pas connues dans la matrice. Inversement, des parcelles se retrouvent dans la matrice mais ne figurent pas sur le plan. Pour la plupart de ces parcelles, **la mutation vers la situation 1.1.2017 a déjà eu lieu sur le plan**, alors que l'information **se trouvant dans la matrice** correspond à la **situation 1.1.2016**. Pour des raisons techniques, il n'a cette fois-ci pas été possible de faire correspondre la mise à jour du plan avec la matrice. À partir de la situation 01.01.2017, le plan et la matrice coïncideront à nouveau.

Pour rappel :

La nouvelle procédure d'accès à l'application requiert la désignation d'un responsable communal par le bourgmestre et collège des échevins. Cette personne est responsable des accès à toutes les applications fédérales et peut p.ex. créer de nouveaux utilisateurs URBAIN. Si vous avez des questions, prenez contact par mail avec 220.padoc@minfin.fed.be

Merci de bien vouloir diffuser cette lettre à toute personne concernée.

Cordialement,

Wouter De Ryck
Administrateur général

Pour plus d'informations sur ce courrier, prenez contact avec :